

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

ᄀᄀᄀᄀᄀᄀᄀ

Séance du **Jeuᄀi 11 Juin 2026 à 18h00**

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq juin deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq juin deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260611-D2026-6-5-3e-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026

Publication : 19/06/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :**

**5 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : **55**

Nombre de membres présents : **47**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **3**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres absents : **4**

**Objet : Initiative Calvados – Renouvellement de l'adhésion pour l'exercice 2026 et désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'Assemblée Générale**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE				X	
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE					X
Mme Sandrine PARISY			M. Sylvain DELANGE		
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaïne MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT			M. Edward LAIGNEL		
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD					X
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU*	X				
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART					X
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
Mme Marie-Line GUEDJ	X					
M. Sébastien LEBRUN	X					
M. Michel LELARGE	X					
Mme Hélène LEPRINCE	X					
M. Patrice MARCHAND	X					
M. Pascal MARTIN	X					
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT						X
M. Alexandre PORÉE	X					
Mme Martine ROBBES	X					
M. Jacques SALLARD	X					
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>55</b>					
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>47</b>					
<b>Quorum</b>	<b>28</b>					
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>50</b>					

\*M. Frédéric TREFEU est arrivé lors de l'examen de cette délibération.

**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :**

**a) Adhésion 2026**

La mission d'Initiative Calvados est d'aider les créateurs et les repreneurs d'entreprise dans le financement de leur projet, via notamment un prêt d'honneur à taux 0%, les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.

L'année 2026, l'évolution des conditions de financement définies par la Région Normandie dans le cadre du nouveau dispositif « Ici Je Monte Ma Boîte (IJMMB4) aura un impact sur notre modèle économique. Alors que l'accompagnement d'un porteur de projet était jusqu'à présent rémunéré jusqu'à 2 100 €, ce montant sera désormais plafonné à 1 200 €. Selon les projections, cette évolution entraîne une diminution d'environ deux tiers de l'intervention financière régionale entre 2024 et 2026.

Conscients de ces enjeux, Initiative Calvados a engagé un plan d'actions pour anticiper au mieux cette baisse de financement. Celui-ci comprend notamment le renforcement de ses dispositifs actuels comme le Fonds agricole régional, le déploiement de nouveaux fonds, une stratégie de mécénat renforcée, une actualisation de son système d'adhésions, une communication renforcée en direction de ses prescripteurs et une maîtrise accrue de ses dépenses.

Initiative Calvados a aussi fait le choix de ne pas reporter cette tension financière sur les collectivités locales. Le montant de cotisation, fixé à 0,30 € par habitant, reste inchangé depuis 2018 et sera maintenu en 2026. **Soit un appel à cotisation 2026 pour l'Intercom de la Vire au Noireau de 14 441 €** (montant identique à 2025)

A fin novembre 2025, Initiative Calvados a validé **29 projets** sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau représentant **412 000 €** de prêts d'honneur engagés et **73 emplois** créés et maintenus.

**Bilan détaillé 2025 :**

- 29 projets acceptés (9 en création, 18 en reprise et 2 en croissance) sur 32 projets présentés en comités d'agrément locaux
- 73 emplois directs créés ou maintenus
- 4 357 918 € mobilisés dans l'économie du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau
- 3 945 918 € de prêts bancaires associés
- 412 000 € (soit + 154 %) de prêts d'honneur accordés.

*NB : en 2025, 1€ de prêt d'honneur = 9,58 € de prêt bancaire*

**Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 20 mai 2026, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :**

- d'adhérer à Initiative Calvados pour l'année 2026 ;
- d'approuver le versement de la cotisation correspondante d'un montant de **14 441 €** pour 2026 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>50</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

**b) Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale**

Vu l'approbation du Conseil Communautaire d'adhérer à Initiative Calvados, et faisant suite au renouvellement de mandat ;

Vu les dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code, concernant la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Considérant que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1 :

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein de l'Assemblée Générale d'Initiative Calvados en lieu et place de Mme GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.**

**Fait acte de candidature : M. Lucien BAZIN**

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, pour cette désignation, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.**

**Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

**Cette seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, M. Lucien BAZIN est ainsi désigné pour siéger au sein de cette instance.**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

